

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Lieu : Salle du conseil municipal de Saint Firmin

Ouverture de la séance : 18h

Fin de séance : 19h15

Présents : Jean-Luc Blache, Michèle Barban, Agnès Valentin, Laurent Calvat, Yves Davin, Alain Freynet, Jean- Michel Cret, Michel Poncet.

Excusé: Dominique Bellino, a donné pouvoir à Michèle Barban, Pascal Cantet, a donné pouvoir à Agnès Valentin, Marie-France Lemay, a donné pouvoir à Jean-Michel Cret.

Secrétaire de séance : Agnès Valentin

Assiste à la séance : Anne- Marie Botha secrétaire de mairie

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour.

1- Approbation du procès verbal de la séance du 20 mars 2023 :

Adopté à l'unanimité des présents au dernier conseil municipal avec 6 voix « POUR ».

2- Tableau du Conseil Municipal avec les 5 nouveaux élus, suite aux élections partielles du 26 mars 2023 :

Le maire accueille les 5 nouveaux élus et procède à la lecture du tableau du conseil municipal.

3- Election du poste du 3ème adjoint démissionnaire :

En l'absence de candidat le poste de 3ème adjoint n'est pas pourvu.

4 - Approbation des comptes de gestion 2022 et vote des comptes administratifs 2022 :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Après délibération du conseil municipal, avec 5 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022 de l'Eau et Assainissement n'est pas adopté.

Après délibération du conseil municipal, avec 5 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022 de l'Atelier Relais n'est pas adopté.

Après délibération du conseil municipal, avec 5 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022 du budget principal n'est pas adopté.

Après délibération du conseil municipal, hors la présence du maire, avec 4 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le compte administratif pour l'exercice 2022 de l'Eau et Assainissement n'est pas adopté.

Après délibération du conseil municipal, hors la présence du maire, avec 4 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le compte administratif pour l'exercice 2022 de l'Atelier relais n'est pas adopté.

Après délibération du conseil municipal, hors la présence du maire, avec 4 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal n'est pas adopté.

5 - Vote des taux d'imposition 2023 :

Le maire donne lecture des taux d'imposition pour 2023 qui ne varient pas

Adopté à l'unanimité avec 11 voix « POUR » dont trois procurations.

6 – Vote des budgets primitifs 2023 avec affectation des résultats :

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 Eau et Assainissement présenté en séance.

Après délibération du conseil municipal, avec 5 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le budget primitif Eau et Assainissement n'est pas adopté.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 Atelier Relais présenté en séance.

Après délibération du conseil municipal, avec 5 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le budget primitif Atelier relais n'est pas adopté.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2023 présenté en séance.

Après délibération du conseil municipal, avec 5 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le budget primitif principal n'est pas adopté.

7 – Attribution des Lots 4 : Plaquiste et Lot 9 : Peinture pour l'Appel d'offres : Rénovation logement la Broue :

Adopté à l'unanimité avec 11 voix « POUR » dont trois procurations.

8 – Enfouissement des lignes Télécom et Eclairage public au quartier « Le Cadet » :

Adopté à l'unanimité avec 11 voix pour dont trois procurations.

9 – Création Emploi aidé pour Accueil et Secrétariat :

Adopté à l'unanimité avec 11 voix « POUR » dont trois procurations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le maire remet à chaque conseiller municipal un exemplaire de la charte de l'élu local établie par l'AMF.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean -Luc Blache

Agnès Valentin